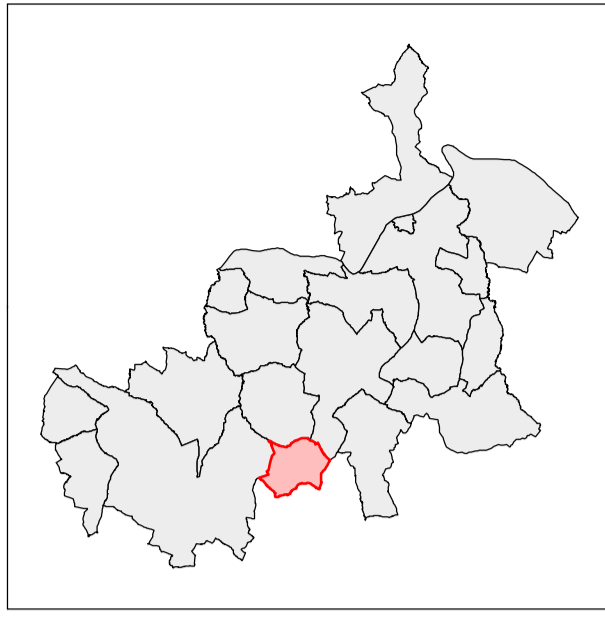


4.5 Zonage

LANDERROUAT

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19



Zonage du PLUI

UBc	UE	2AU	Ap
UD	UX	A	N

- Prescriptions du PLUI**
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée / parc
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
 - Construction récente ou en cours

Date : 11/2019
Conception : GIE A1' Metropolis - Biotopie - Urbanis
Source : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018

